

Avec l'appui technique de Avocats sans frontières Canada et l'accompagnement financier d'affaires mondiales Canada à travers le projet PLURIELLES

Fiche de plaidoyer – 4^{ème} cycle

Examen périodique universel du Burkina Faso

DROITS DE LA SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE DES FEMMES

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS FAITES LORS DU 3^{ÈME} CYCLE DU BURKINA FASO

Lors de son troisième passage à l'EPU en 2018, le Burkina Faso avait accepté huit (08) recommandations en lien avec les droits de la santé sexuelle et reproductive faites par : Djibouti, Ghana, Honduras, Israël, Luxembourg, Australie, Arabie Saoudite, Afrique du Sud et Viet Nam. L'ensemble de ces recommandations aborde les questions de : la lutte contre la mortalité maternelle, l'éducation sexuelle pour les femmes et les filles et l'accès à des services de santé de qualité. Leur mise en œuvre complète permettra d'atteindre l'Objectif de Développement Durable 3. Globalement, toutes ces recommandations ont été partiellement suivies d'effets.

CADRE NATIONAL

Au Burkina Faso, les droits de la santé sexuelle et reproductive des femmes sont encadrés au plan juridique par :

- la loi N°025-2018/AN portant code pénal du Burkina Faso;
- la loi n°23/94/ADP du 19 mai 1994 portant Code de la santé publique qui autorise l'offre de toutes les techniques et méthodes de planification familiale ;
- la loi n°049-2005/AN du 21 décembre 2005 portant santé de la reproduction qui clarifie les droits en matière de santé reproductive au Burkina Faso ;
- la loi n°06-2015/AN portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et la prise en charge des victimes.

Il existe aussi des référentiels tels que :

- le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2021-2025 ;
- la Stratégie de gratuité des soins et des services de planification familiale ;
- le Plan national d'accélération de la planification familiale 2021-2025.

MATERNITE A RISQUE POUR LES FEMMES

Enjeux	Impacts
Besoin de qualification du personnel de santé	En 2021 seulement 80% de naissances sont assistées par un personnel de santé qualifié ;
Mortalité maternelle évitable élevée	En 2021, 320 mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes ; En 2021, 18% de mortalité infantile.

INSUFFISANCE DANS LA PLANIFICATION FAMILIALE

Enjeux	Impacts
Arriérés de paiement des services de planification familiale pour la gratuité	Ruptures d'approvisionnements en intrants au niveau de certaines formations sanitaires.
Situation sécuritaire difficile	Fermeture de certains centres de santé ; Baisse de l'offre de service de planification.
Faible pouvoir décisionnel des femmes	Seulement 43% de femmes ont décidé seules de l'adoption de leur méthode de contraception ; 19% de femmes l'ont adoptée en cachette ; 11% n'utilisent pas de méthode de contraception à cause du refus de leur conjoint/partenaire.
Insuffisance d'informations sur la planification familiale	43,8% des utilisatrices récentes n'ont pas reçu des informations sur les effets secondaires de leur méthode contraceptive ; 38,8% des utilisatrices n'ont pas reçu des informations sur une autre méthode ; seulement 67,7% ont reçu des informations sur la possibilité de changer une méthode dans le futur.

Enjeu

Impacts

Inégal accès de tous aux services de santé sexuelle et reproductive

inadaptés aux besoins des jeunes ;
inadaptés aux besoins des femmes vivant avec un handicap.

Enjeux

Impacts

Insuffisance de vulgarisation

De nombreuses femmes ne connaissent pas les conditions légales de l'ISG au Burkina Faso.

Lourdeur procédurale

la saisine des juridictions hors délai dans certains cas;

Beaucoup de femmes et de filles remplissant les conditions légales pour l'ISG n'y ont pas accès

RECOMMANDATIONS AU BURKINA FASO

Réduire le taux de mortalité maternelle et infantile

- Assurer un meilleur accès aux services de santé de grande qualité pour promouvoir la bonne santé et le bien-être des femmes et des enfants conformément à la recommandation 125.82 du 3^{ème} cycle acceptée par le Burkina Faso d'ici à 2028 ;
- Rendre effective la couverture sanitaire universelle en vue de réduire très significativement la mortalité maternelle et infantile conformément aux objectifs principaux de la CIPD+25 d'ici 2028.

Comblent les lacunes de la planification familiale

- Pérenniser la gratuité de la Planification Familiale pour toutes les femmes à travers sa prise en compte dans l'assurance maladie universelle d'ici à 2028 ;
- Renforcer la chaîne d'approvisionnement des produits de santé y compris les contraceptifs modernes de qualité afin d'assurer la disponibilité permanente des produits dans tous les services de santé au niveau national et communautaire d'ici à 2028 ;
- Renforcer les capacités des structures privées de santé dans la mise en œuvre des activités de planification familiale et santé reproductive (PF/SR) en les dotant d'équipements médicotecniques, intrants, consommables d'ici à 2028.

Assurer un égal accès aux services de santé sexuelle et reproductive à tous

- Renforcer l'accès des adolescent.e.s et des jeunes, à une information complète et adaptée à leur âge à travers la sensibilisation, à une éducation à la vie familiale et à des services de santé reproductive et planification familiale complets, de qualité, rapides et adaptés à leurs besoins conformément à la cible 3.7 [des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies](#) ;
- Adapter le plateau technique à la prise en charge des soins obstétricaux et gynécologiques en faveur des femmes handicapées.

Faciliter l'accès à l'ISG

- Renforcer l'information sur les conditions légales de l'interruption sécurisée de la grossesse au Burkina Faso auprès des femmes notamment celles en situation de vulnérabilité, à travers des campagnes de sensibilisation ;
- Accélérer les procédures devant les juridictions en cas de viol ou d'inceste afin d'assurer l'accès aux services d'interruption sécurisée de la grossesse selon la loi et des soins post-avortement, particulièrement dans les établissements de soins primaires desservant les populations en situation de vulnérabilité et de marginalisation.

SOURCES

- * Rapport sur le cycle du programme « Renforcement de la résilience pour la santé sexuelle et reproductive en Afrique de l'ouest et du centre », UNFPA 2018-2021;
- * Association Voix des Femmes, Rapport de l'Atelier d'échange avec les parties prenantes sur les besoins, priorités en matière de droits à la santé sexuelle et reproductive au Burkina Faso organisé par l'Ambassade de la Suède au Burkina Faso ;
- * Enquête Démographique et de Santé du Burkina Faso (EDSBF-V) 2021 ;
- * Enquête SARA 2018 (DGESS/MS, 2019) ;
- * Plan national d'accélération de la planification familiale 2021-2025
- * Burkina Faso, Loi N°025-2018/AN portant Code Pénal aux articles 513-13 et 513-14.

CONTACTS

DAH Yembata Monique
moniquedah42@gmail.com

OUATTARA Daouda
ouattaradaouda7015@gmail.com